



*Le Président*

Paris, le 25 mars 2011

**Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel de Matignon**

Par lettre du 23 mars 2011, vous avez demandé, en application des dispositions de l'article 8 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006, que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) réalise une étude complémentaire de la sûreté des installations nucléaires françaises au regard de l'accident de la centrale japonaise de Fukushima.

Je vous confirme mon accord pour prendre en charge cette démarche, qui trouve sa place dans le cadre plus global du retour d'expérience que l'ASN va organiser à la suite de l'accident de Fukushima.

En effet, l'ASN considère qu'il est fondamental de tirer les leçons de l'accident de Fukushima, comme cela a été le cas après d'autres accidents nucléaires graves, notamment ceux de Three Mile Island et Tchernobyl. Ce retour d'expérience sera un processus long s'étalant sur plusieurs années.

Par ailleurs, comme vous le mentionnez, il importe de rechercher la cohérence de notre action avec celle qui se développe au niveau européen. D'ores et déjà, lors d'une réunion qui s'est tenue à Helsinki les 21 et 22 mars 2011 et à laquelle j'ai participé, l'ensemble des responsables d'Autorités de sûreté européennes ont proposé des premiers éléments de définition des objectifs, du champ, de la méthodologie et du calendrier de l'initiative européenne.

Enfin, l'ASN veillera à l'information de la représentation nationale. Partageant votre souci de la transparence, l'ASN tiendra également informés les différentes composantes de la société civile ainsi que les partenaires sociaux. J'ai présenté le 24 mars les grandes orientations de la démarche lors de la réunion exceptionnelle du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN).

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of the initials 'AC' followed by a stylized surname.

André-Claude LACOSTE